



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Règlement exceptionnel au Canadien National

Les Métallos tracent la voie pour toute l'industrie ferroviaire

Montréal, 17 janvier 2008. Les 3 200 métallos de la section locale 2004 ont entériné dans une proportion de 85,3 % l'entente intervenue entre le Syndicat des Métallos et la compagnie Canadien National. « Cette entente de quatre ans dépasse les normes de l'industrie notamment au chapitre des augmentations salariales qui sont les plus élevées du secteur ferroviaire. Il faut souligner le rapprochement exceptionnel de ces travailleurs de l'entretien de la voie ferrée du CN au Canada et au Québec. Cette solidarité a permis la négociation de ce règlement. La section locale compte près de 600 membres au Québec », a déclaré Alain Croteau, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

« Les augmentations de salaire seront de 13,75 % et le contrat de travail sera d'une durée de quatre ans. Le salaire horaire moyen est actuellement de 22 \$. C'est la première fois également que notre syndicat négocie une carte de paiement des médicaments pour nos membres qui doivent acheter des médicaments sur ordonnance. L'entente prévoit aussi une hausse de 41 % des indemnités de voyage de fin de semaine, une augmentation des indemnités de repas et de logement ainsi qu'une protection de ces indemnités contre l'inflation. La voie est tracée pour les autres travailleurs dans l'industrie ferroviaire », a poursuivi le permanent syndical.

Enfin, l'entente met en place des prestations pour les soins de santé à la retraite et comporte une prime à la signature de 1 000 \$, de meilleures assurances pour les soins dentaires et en cas d'invalidité de courte durée ainsi que des prestations complémentaires pour les soins de santé.

(30)

Pour informations : Alain Croteau, Syndicat des Métallos (FTQ), (514) 599-2004